



Aux ENSEIGNANTS du 1<sup>er</sup> degré

S/c du Chef d'établissement

Service du 1<sup>er</sup> degré

<p align="center"><b>MOUVEMENT des ENSEIGNANTS dans le PREMIER DEGRE - 2022</b> <b>Procédure de Mutation interdiocésaine</b></p>
--

Vous désirez demander une mutation dans un autre diocèse, **vous devez** :

- Avant le 15 janvier 2022 :  
Informez le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi (par mail à l'adresse [s.rose@ec84.org](mailto:s.rose@ec84.org)) de votre désir de muter afin de recevoir l'imprimé de demande de mutation interdiocésaine.
- Avant le 25 Janvier 2022 impérativement :  
Retournez cet imprimé, dûment rempli, au Président la Commission Diocésaine de l'Emploi.

A réception de cet imprimé de demande de mutation interdiocésaine, **le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi** :

- Appose sa signature sur l'imprimé
- Conserve l'original
- Transmet une copie :
  - à l'enseignant demandeur
  - au Président des Commissions Diocésaines de l'Emploi des diocèses sollicités, au plus tard le 31 Janvier 2022.

**Le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi du diocèse sollicité** intègre alors la demande, à sa priorité, dans l'ensemble des demandes de mutation et transmet à l'enseignant tous les documents nécessaires.

Avignon, le 6 décembre 2021

**Olivier de Coat**

Président de la Commission  
Diocésaine de l'Emploi du 1<sup>er</sup> degré